

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que 2 points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 25/10/2012 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Ferme aux Chiens à Bovesse:

- Quelle est le résultat de la concertation entamée le 3 octobre avec le cabinet du Ministre?
- Le Collège a-t-il accepté de créer un comité d'accompagnement et/ou organiser une conciliation entre promoteurs et riverains ?
- Pourquoi le document distribué en toutes boîtes par le Collège à Bovesse fait-il mention d'un dancing alors que ni la demande des promoteurs ni les différentes décisions y afférentes n'y font allusion ?

2. Ecole de Warisoulx:

Début août, le Ministre a signé l'accord sur le projet pour l'école de Warisoulx. Trois mois plus tard, où en est dès lors la procédure de marché public dans ce dossier ?

La Bruyère, le 23/10/2012

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE